



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 21910

Texte de la question

M. Claude Évin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur l'opportunité d'instaurer une journée nationale de la Résistance le 27 mai de chaque année. Aujourd'hui, seules des journées de commémoration ponctuelles existent et rappellent cette période à la fois tragique et héroïque de notre histoire. Or, une journée annuelle permettrait de rendre plus solennel cet hommage aux résistants qui ont parfois donné jusqu'à leur vie pour sauver et rétablir notre démocratie. Cela donnerait en outre une base à l'information des plus jeunes de nos concitoyens sur ce que fut la période de l'Occupation et l'action de ceux qui la refusèrent. Cette date serait fixée au 27 mai en référence au 27 mai 1943 qui vit la constitution du Conseil national de la Résistance regroupant différents mouvements de résistants et de groupes politiques qui s'unirent pour faire face à l'occupant. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'État aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les Résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'État tient à préciser qu'à l'occasion de la réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a tenu à marquer avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année sera marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21910

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5507

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6475